



Odycé Nexia SAS  
Membre de Nexia  
17, Bd A. Cieussa, 13007 Marseille  
7, rue de Madrid 75008 Paris

### **Association A.P.A.J.H du Val d'Oise**

Association Loi 1901

RNA : W952001206

Siège social : 5, rue Pasteur

95150 TAVERNY

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

### **Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia**

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

### **Odycé Nexia SAS - Membre de Nexia**

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

### **Association A.P.A.J.H du Val d'Oise**

Association Loi 1901

RNA : W952001206

Siège social : 5, rue Pasteur

95150 TAVERNY

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association A.P.A.J.H du Val d'Oise,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'APAJH du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances, les provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 juin 2024,

Le commissaire aux comptes,

**Odycé Nexia SAS**

Membre de Nexia

DocuSigned by:  
  
4A67FBB09F2C4B4...  
**Aurélie LAFITTE**

# COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



A.P.A.J.H du Val d'Oise  
5 rue Pasteur  
95150 TAVERNY



# BILAN ACTIF

BILAN ACTIF					
ACTIF	31/12/2023			31/12/2022	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1 540 324	1 309 140	231 184	148 074	83 110
Frais d'établissement	333 588	319 554	14 033	3 834	10 199
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 160 871	989 585	171 285	144 240	27 045
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	45 866	-	45 866	-	45 866
<b>Immobilisations corporelles</b>	58 953 727	35 122 693	23 831 034	21 469 544	2 361 490
Terrains	4 286 762	9 168	4 277 595	2 751 566	1 526 029
Constructions	32 980 562	20 826 749	12 153 813	12 738 494	584 681
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 374 262	3 272 056	1 102 207	1 128 726	26 519
Autres immobilisations corporelles	15 161 055	11 014 720	4 146 335	3 963 027	183 308
Immobilisations corporelles en cours	2 151 085	-	2 151 085	887 731	1 263 354
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	1 751 373	-	1 751 373	1 534 878	216 495
Participations et Créances rattachées	1 509	-	1 509	1 509	814 485
Autres titres immobilisés	815 994	-	815 994	737 170	18 303
Prêts	718 867	-	718 867	600 937	385 934
Autres	215 003	-	215 003	195 262	19 741
<b>Total I</b>	<b>62 245 424</b>	<b>36 431 833</b>	<b>25 813 591</b>	<b>23 152 496</b>	<b>2 661 095</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours	3 353	-	3 353	1 363	1 990
Avances et acomptes versés sur commandes	29 054	-	29 054	37 694	8 640
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 756 657	219 563	2 537 094	2 519 768	17 326
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	-
Autres	573 232	-	573 232	910 297	337 065
Valeurs mobilières de placement	19 031 013	-	19 031 013	16 533 852	2 497 161
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	-
Disponibilités	9 634 990	-	9 634 990	15 380 845	5 745 855
Charges constatées d'avance	291 901	-	291 901	204 620	87 281
<b>Total II</b>	<b>32 320 199</b>	<b>219 563</b>	<b>32 100 636</b>	<b>35 588 439</b>	<b>3 487 803</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>94 565 623</b>	<b>36 651 396</b>	<b>57 914 227</b>	<b>58 740 935</b>	<b>826 708</b>



# BILAN PASSIF

BILAN PASSIF			
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>2 483 927</b>	<b>2 483 926</b>	<b>1</b>
Fonds propres statutaires	47 224	47 223	1
Fonds propres complémentaires	2 436 703	2 436 703	- 0
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>2 446 721</b>	<b>2 446 720</b>	<b>1</b>
Fonds statutaires			-
Fonds propres complémentaires	2 446 721	2 446 720	1
<b>Ecart de réévaluation</b>			
<b>Réserves</b>	<b>24 488 146</b>	<b>22 545 864</b>	<b>1 942 282</b>
<b>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>12 258 252</b>	<b>10 888 101</b>	<b>1 370 151</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	322 486	322 486	- 0
Réserves pour projet de l'entité			-
Autres	24 165 660	22 223 378	1 942 282
<b>Report à nouveau</b>	<b>232 806</b>	<b>1 371 123</b>	<b>- 1 138 317</b>
<b>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>3 372 956</b>	<b>4 385 606</b>	<b>- 1 012 650</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>- 1 004 377</b>	<b>803 964</b>	<b>- 1 808 341</b>
<b>Dont excédent ou déficit des activités sociales et et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>- 757 644</b>	<b>344 108</b>	<b>- 1 101 752</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>28 647 222</b>	<b>29 651 597</b>	<b>- 1 004 375</b>
Fonds propres consommables			-
Subventions d'investissement	1 476 258	1 693 548	- 217 290
Provisions réglementées	2 855 702	2 848 806	6 896
<b>Total I</b>	<b>32 979 182</b>	<b>34 193 951</b>	<b>- 1 214 769</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			-
Fonds dédiés	8 219 627	7 402 153	817 474
<b>Total II</b>	<b>8 219 627</b>	<b>7 402 153</b>	<b>817 474</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	275 000	394 000	- 119 000
Provisions pour charges	128 702	100 084	28 618
<b>Total III</b>	<b>403 702</b>	<b>494 084</b>	<b>- 90 382</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 946 823	6 464 476	482 347
Emprunts et dettes financières diverses (dont découvert)	5 492	5 492	0
Avances et acompte reçus sur commandes		8 920	- 8 920
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 876 364	2 629 748	- 753 385
Dettes des legs ou donations			-
Dettes fiscales et sociales	7 105 792	7 344 640	- 238 848
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 731		2 731
Autres dettes	100 914	192 354	- 91 439
Instruments de trésorerie			-
Produits constatés d'avance	273 600	5 116	268 484
<b>Total IV</b>	<b>16 311 717</b>	<b>16 650 746</b>	<b>- 339 030</b>
Ecart de conversion Passif (V)			-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>57 914 227</b>	<b>58 740 935</b>	<b>- 826 707</b>



# COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT			
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations	3 968	5 273	- 1 305
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>5 149 721</b>	<b>5 323 048</b>	- 173 327
<i>Ventes de biens</i>	-	-	-
dont ventes de dons en nature	-	-	-
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	-	-	-
<i>Ventes de prestations de service</i>	5 149 721	5 323 048	- 173 327
dont parrainages	-	-	-
dont ventes de prestations de services relatives aux activités	5 149 721	5 323 048	- 173 327
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	9 110	8 994	116
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>56 679 388</b>	<b>54 479 269</b>	2 200 119
Concours publics et subventions d'exploitation	56 660 346	54 462 217	2 198 129
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	56 660 346	54 462 217	2 198 129
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation cor	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	19 042	17 052	1 990
Dons manuels	19 042	17 052	1 990
Mécénats	-	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-	-
Contributions financières	-	-	-
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	455 314	733 099	- 277 785
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	717 538	674 598	42 940
<b>Autres produits</b>	936 887	656 555	280 332
<b>Total I</b>	<b>63 951 926</b>	<b>61 880 835</b>	<b>2 071 090</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	-	-	-
Variation de stock	- 1 991	1 609	- 3 600
Autres achats et charges externes	13 540 395	11 737 789	1 802 606
Aides financières	-	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 518 121	3 232 116	286 005
Salaires et traitements	31 306 602	29 515 156	1 791 445
Charges sociales	12 733 423	12 249 629	483 794
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 669 023	2 532 621	136 402
Dotations aux provisions	204 799	116 123	88 677
Report en fonds dédiés	1 535 012	1 565 538	- 30 525
Autres charges	66 155	23 838	42 317
<b>Total II</b>	<b>65 571 539</b>	<b>60 974 419</b>	<b>4 597 120</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>- 1 619 613</b>	<b>906 416</b>	<b>- 2 526 029</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation	-	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	811 511	136 128	675 384
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	15 041	3 805	11 236
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	51	- 51
<b>Total III</b>	<b>826 552</b>	<b>139 984</b>	<b>686 569</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 208	22 010	10 197
Intérêts et charges assimilées	170 515	136 147	34 367
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	441 909	414	441 495
<b>Total IV</b>	<b>644 631</b>	<b>158 571</b>	<b>486 060</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>181 921</b>	<b>18 588</b>	<b>200 509</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>- 1 437 691</b>	<b>887 829</b>	<b>- 2 325 520</b>



COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion	541 356	127 301	- 102 836
Sur opérations en capital	167 105	193 153	- 148 261
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	23 318	338 160	- 314 842
<b>Total V</b>	<b>731 778</b>	<b>658 615</b>	<b>73 164</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion	24 465	362 320	- 337 855
Sur opérations en capital	44 892	22 870	22 022
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	115 214	29 500	85 714
<b>Total VI</b>	<b>184 571</b>	<b>414 690</b>	<b>- 230 119</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>547 207</b>	<b>243 925</b>	<b>303 283</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	113 893	327 790	- 213 897
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>65 510 257</b>	<b>62 679 434</b>	<b>2 830 823</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>66 514 633</b>	<b>61 875 470</b>	<b>4 639 163</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 1 004 377</b>	<b>803 964</b>	<b>- 1 808 341</b>
<b>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</b>	<b>- 757 644</b>	<b>344 108</b>	<b>- 1 101 752</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			-
Prestations en nature			-
Bénévolat	109 060	105 018	4 042
<b>TOTAL</b>	<b>109 060</b>	<b>105 018</b>	<b>4 042</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			-
Mises à disposition gratuite de biens			-
Prestations en nature			-
Personnel bénévole	109 060	105 018	4 042
<b>TOTAL</b>	<b>109 060</b>	<b>105 018</b>	<b>4 042</b>



# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## I. PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total du bilan :	57 914 227 Euros
▪ Total des produits d'exploitation :	63 951 926 Euros
▪ Déficit de l'exercice :	- 1 004 377 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association A.P.A.J.H du Val d'Oise arrêtés par le conseil d'administration de l'Association en date du 11 juin 2024.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association A.P.A.J.H du Val d'Oise. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

Le déficit comptable de l'exercice de - 1 004 377 Euros se réparti en :

- Du résultat (- Déficit) comptable « Activité sous gestion propre » : - 246 733 €
- Du résultat (- Déficit) comptable « Activités sous contrôle des tiers financeurs » : -757 644 €



## II. INFORMATIONS GENERALES

### 1) Objet social de l'association

Créée en 1984 sous l'impulsion de Roger Hermet, l'APAJH du Val-d'Oise est une association (loi 1901) affiliée au réseau fédéral national APAJH – Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

L'APAJH du Val d'Oise a pour but :

1. La mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie.
2. D'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur insertion dans le monde du travail.
3. D'assurer la représentation et l'intervention au nom des personnes en situation de handicap auprès des instances départementales et régionales ainsi que des partenaires sociaux :
  - Des personnes en situation de handicap,
  - Des parents, des familles et des tuteurs des personnes en situation de handicap qu'elle regroupe, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité.
4. La représentation de l'association départementale auprès des partenaires sociaux et des pouvoirs publics locaux.
5. La création et la gestion d'établissements ou de services au bénéfice des personnes en situation de handicap destinés à les accueillir et/ou à les accompagner en mettant en place :
  - Les équipements nécessaires pour compléter les équipements publics existants,



- Des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle,
- Des activités culturelles,
- Des centres de loisirs et de vacances,
- Des aides en direction de leurs familles.

6. D'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité

7. D'assurer, au besoin, le suivi effectif des personnes en situation de handicap après la disparition de leur famille.

Depuis plus de 30 ans, l'APAJH du Val-d'Oise ouvre ses structures sans discrimination, à toutes les formes de handicaps, mental, moteur, pluri handicap, polyhandicap, associant des prestations éducatives, pédagogiques et de soins.

## 2) Nature et périmètres des activités

L'association regroupe 5 pôles d'activités qui sont les suivants :

- **Pôle enfance avec les établissements** : SESSAD Roger Hermet-Argenteuil ; SESSAD Roger Hermet-Sarcelles ; SESSAD Roger Hermet-Cergy ; SESSAD Professionnel - Le Plessis Bouchard ; CMPP Michel Bertrand ; IME Le Clos Fleuri ; IME Les Coteaux.
- **Pôle vie sociale avec les établissements** : SAVS-Argenteuil ; SAVS-Cergy ; SAVS Le Plessis Bouchard ; CITL – Gonesse ; Le foyer La Cerisaie ; le service MJPM.
- **Pôle vie professionnelle avec les établissements** : ESAT Les ateliers du Val d'Argent ; ESAT Les ateliers des Hauts de Cergy ; ESAT Simone et André Romanet ; ESAT Pierre Mondoloni ; ESAT Jean Claude Gauthé ; Entreprise adaptée Les quatre Vents.
- **Pôle autonomie avec les établissements** : MAS Professeur Macaigne ; MAS Simone et André Romanet ; MAS Odette Savage ; FAM de l'Hautil.
- **Le siège** regroupant toutes les activités supports (ressources humaines, comptabilité, qualité, informatique) et la direction générale.



### 3) Moyens mis en œuvre

Le Projet Associatif a été élaboré au terme d'une large consultation des acteurs internes ou associés de l'association. Il est inspiré par l'analyse des attentes des personnes accueillies ou accompagnées mais également des enjeux contemporains, nationaux, régionaux et départementaux propres aux personnes en situation de handicap et à leur famille. Le projet associatif de l'APAJH du Val-d'Oise fixe ainsi le socle commun aux collaborateurs associatifs, bénévoles élus et salariés.

Les principales ressources des établissements sont les suivantes :

Etablissements	Type de financement
SIEGE	ARS / Frais de siège
ASSOCIATION	Gestion propre
<b>Pôle Autonomie</b>	
MAS DOMONT	ARS
MAS SAINT LEU	ARS
MAS SARCELLES	ARS
FAM MENU COURT Soins	ARS
FAM MENU COURT Hébergement	CD
<b>Pôle Vie Professionnelle</b>	
ESAT ARGENTEUIL Social	ARS
ESAT ARGENTEUIL Commercial	Gestion propre
ESAT SAINT BRICE Social	ARS
ESAT SAINT BRICE Commercial	Gestion propre
ESAT GONESSE Social	ARS
ESAT Gonesse Commercial	Gestion propre
ESAT GOUSSAINVILLE Social	ARS
ESAT GOUSSAINVILLE Commercial	Gestion propre
ESAT CERGY Social	ARS
ESAT CERGY Commercial	Gestion propre
ENTREPRISE ADAPTEE	Gestion propre
<b>Pôle Enfance</b>	
IME ERMONT	ARS
IME LES COTEAUX	ARS
SESSAD	ARS
CMPP	ARS
<b>Pôle Vie Sociale</b>	
FOYER La Cerisaie	CD
CITL	CD
SAVS	CD
.MJPM	Cohésion sociale
Foyer Saint leu FERME	Gestion propre

Le nouveau CPOM est rentré en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les objectifs sont les suivants :



- mise en œuvre opérationnelle, à l'échelle des établissements, des orientations stratégiques régionales (dont celles du projet régional de santé),
- validation des orientations et des projets stratégiques des établissements,
- et l'amélioration de la performance et de la gestion interne des établissements (dans un souci d'amélioration continue du service rendu aux usagers, de la performance et de l'efficacité de la dépense publique).

Dans la plupart des cas, nous recevons chaque mois une Dotation Globale Commune pour chaque structure.

Chaque année, la DGC définie est réajustée en fonction :

- Du taux directeur applicable ;
- Des Crédits Non Reconductibles (CNR) accordés par les financeurs ;

L'Association continue de facturer des « Prix de Journées » :

- Pour les IME, les usagers relevant de l'Amendement Creton dont l'orientation MDPH est FAM ou Foyer de Vie ;
- Pour les Foyers d'Hébergement : les personnes accompagnées domiciliées dans un autre département que le Val d'Oise ;
- Pour le SAVS : les personnes accompagnées domiciliées dans un autre département que le Val d'Oise.



### III. FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION

#### 1) Faits marquants de l'année 2023

- **ESAT d'Argenteuil (Val d'Argent)** : l'Association a commencé les travaux de rénovation et d'extension de son Esat à Argenteuil. Au 31.12.2023 près de 1.6M€ de travaux en cours ont été engagés. Un nouvel emprunt de 4.5M€ a été souscrit afin de financer le projet dont 1.2M€ ont été débloqués au 31.12.2023.
- En cours d'année, l'APAJH 95 a finalisé l'acquisition d'un terrain en vue d'un projet immobilier pour l'**IME d'Argenteuil**.
- Le projet de reconstruction de l'**IME d'Ermont** reste à ce jour en attente de la finalisation des études environnementales.
- L'Association a constaté de fortes augmentations en lien avec l'inflation sur les postes électricité, gaz, alimentation, transport, carburant et maintenance qui sont des postes de charges significatifs de l'Association. Les financements reçus ne sont pas à la hauteur de l'inflation.
- L'APAJH 95 a reçu le 29 mars 2023 un avis d'audience à victime fixée le 27 mars 2024 devant le tribunal correctionnel de Pontoise. L'enquête de police a mis en évidence un détournement de 0.6M€ sur les comptes du CSE. Ceci fait suite à la plainte contre « X » déposée en 2022 pour abus de bien social, abus de confiance et détournement de fond publics au regard des virements/retraits non justifiés sur le compte de fonctionnement du CSE.

#### 2) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'ayant une incidence significative sur les comptes annuels n'est intervenue à la date d'arrêté des comptes.

L'audience prévue le 27 mars 2024 devant le tribunal correctionnel de Pontoise a été reportée en septembre 2024.



### 3) Règlementation comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;

### 4) Dérogation aux principes comptables

Néant.



## 5) Agrégation des comptes de l'association

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris.

## 6) Principales méthodes retenues

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :



- Frais d'établissement	5 à 10 ans
- Constructions	10 à 50 ans
- Matériel et outillage	5 à 15 ans
- Matériel roulant	5 ans
- Agencements et aménagements	5 à 20 ans

### **Stocks**

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

### **Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode « Premier Entré, Premier Sorti ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Charges et produits des établissements dont la prise en charge est différée**

Le traitement de certaines charges différées par les autorités de tarification. Il s'agit :

- Des dettes pour congés payés ;
- Des provisions pour indemnités de fin de carrière refusées par les autorités de tarification.



Ces charges sont financées au moment de la réalisation et non au moment du fait générateur de l'obligation dans l'entité, ce qui entraîne une distorsion entre la règle comptable et les modalités de financement qu'il fallait retracer.

Ce décalage était traité dans des comptes spécifiques de racine comptable 116. L'application du règlement ANC n° 2019-04 regroupe la comptabilisation de l'ensemble des charges ou produits dont la prise en charge est différée dans un seul compte, le compte 11592 : Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée.

### **Charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification**

Les articles R. 314-52 et R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles (CASF) permettent à l'autorité de tarification de rejeter des charges comptabilisées en tant que telles dans les comptes de l'entité gestionnaire. Ce rejet a pour conséquence d'augmenter le résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée des établissements du montant des charges rejetées.

Avec l'application du règlement ANC n° 2019-04, les sommes rejetées sont désormais comptabilisées dans deux comptes :

- Compte 115910 lorsque l'entité conteste le rejet,
- Compte 119000 lorsque les recours sont épuisés.

N'ayant contesté aucun rejet, toutes nos dépenses refusées ont été enregistrées dans le compte 119000 « Report à nouveau ».

### **Les fonds dédiés**

Peut être qualifié de fonds dédié, selon les dispositions de l'article 132-1 du règlement ANC 2018-06, l'autorité de tarification doit avoir expressément dédié ce financement à un projet défini. Figure en fonds dédiés la partie de ces contributions qui n'a pu être utilisée en totalité à la clôture d'un exercice.

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation,
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.



### **Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)** (Article 132-3 du règ . ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### **Indemnités de fin de carrière**

A la clôture de cet exercice l'association n'est pas en mesure de procéder à estimations fiables et pertinentes des engagements de retraites pour l'ensemble de ces salariés. Le logiciel, n'a pas pu faire l'objet du paramétrage nécessaire à cet effet. En 2023, le paramétrage n'a pas pu être établi.

### **Cotisations** (Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association, les cotisations sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.



### **Contributions volontaires**

L'association a décidé de valoriser à compter du 01.01.2023 les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Le montant s'élève à 109.060 € pour la valorisation du bénévolat correspondant à 2.043 heures.

Pour arriver à ce chiffre, l'association a mis en place un relevé des heures qui ont été ensuite valorisées au taux horaire de 28,85 € (taux correspondant à un poste de directeur) sur la base d'un coefficient à 1 113,60 (sauf pour la présidente qui a un coefficient de 1 280 avec un taux horaire à 33.17€). Le taux de charges patronales a été fixé à 64 % de la rémunération brute.



## IV. TABLEAUX EXPLICATIFS DU BILAN ET COMPTE DU RESULTAT

### 7) Immobilisations

Libellé	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions ou mises au rebut 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 790 419</b>	<b>112 435</b>	<b>362 530</b>	<b>1 540 324</b>
Frais d'établissement	437 780	12 664	116 857	333 587
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	337 959	53 904	245 673	146 190
Fonds commercial	32 292			32 292
- dont droit au bail	32 292			32 292
Autres immobilisations incorporelles	982 388	45 867		1 028 255
Immobilisations incorporelles en cours				0
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 790 419</b>	<b>112 435</b>	<b>362 530</b>	<b>1 540 324</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>56 798 838</b>	<b>4 899 469</b>	<b>2 744 580</b>	<b>58 953 727</b>
Terrains	2 760 734	1 526 028		4 286 762
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				0
Constructions	33 841 803	392 339	1 253 580	32 980 562
Installations, matériel et outillage techniques	4 542 629	314 198	482 565	4 374 262
Autres immobilisations corporelles	14 765 941	1 313 416	918 301	15 161 056
Immobilisations corporelles en cours	887 731	1 353 488	90 134	2 151 085
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>56 798 838</b>	<b>4 899 469</b>	<b>2 744 580</b>	<b>58 953 727</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 546 329</b>	<b>245 234</b>	<b>40 190</b>	<b>1 751 373</b>
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 509			1 509
Prêts	748 621	80 191	12 818	815 994
Autres immobilisations financières	600 937	117 930		718 867
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>1 546 329</b>	<b>245 234</b>	<b>40 190</b>	<b>1 751 373</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATION</b>	<b>60 135 586</b>	<b>5 257 138</b>	<b>3 147 300</b>	<b>62 245 424</b>

### 8) Amortissements

Libellé	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 642 251</b>	<b>29 323</b>	<b>362 530</b>	<b>1 309 044</b>
Frais d'établissement	433 946	2 465	116 857	319 554
Frais de recherche et de développement				0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	338 522	26 815	245 673	119 664
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	869 783	43		869 826
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles</b>	<b>1 642 251</b>	<b>29 323</b>	<b>362 530</b>	<b>1 309 044</b>
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>35 329 294</b>	<b>2 650 141</b>	<b>2 856 803</b>	<b>35 122 632</b>
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	9 167			9 167
Constructions sur sol propre	19 206 337	1 043 504	1 490 949	18 758 892
Constructions sur sol d'autrui	1 896 973	213 955	43 070	2 067 858
Installations, matériel et outillage techniques	3 413 903	343 249	481 694	3 275 458
Autres immobilisations corporelles	10 802 914	1 049 433	841 090	11 011 257
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles</b>	<b>35 329 294</b>	<b>2 650 141</b>	<b>2 856 803</b>	<b>35 122 632</b>
<b>Dépréciations des immobilisations financières</b>	<b>11 451</b>	<b>0</b>	<b>11 451</b>	<b>0</b>
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	11 451			0
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL dépréciations des immobilisations financières</b>	<b>11 451</b>	<b>0</b>	<b>11 451</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>36 982 996</b>	<b>2 679 464</b>	<b>3 230 784</b>	<b>36 431 676</b>



### 9) Etat des Créances

ETAT DES CREANCES	Montants bruts	DEGRES DE LIQUIDITE	
		A -1 an	Plus d'1 an
<b>ACTIFS IMMOBILISEES</b>	<b>933 870</b>	<b>0</b>	<b>933 870</b>
Prêts	718 867		718 867
Autres (dépôts et cautionnements)	215 003		215 003
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>3 650 844</b>	<b>3 602 200</b>	<b>48 644</b>
Avances et acomptes versés	29 054	29 054	
Créances usagers	2 756 657	2 708 013	48 644
Autres créances	573 232	573 232	
Charges constatées d'avance	291 901	291 901	
<b>TOTAL</b>	<b>4 584 714</b>	<b>3 602 200</b>	<b>982 514</b>

Les prêts correspondent au prêts « effort construction » et les créances douteuses sont classées à plus d'un an.

### 10) Provisions pour dépréciation

DEPRECIATION	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2023
Autres titres immobilisés	11541		11541		0
Stocks et en-cours	0	0	0		0
Comptes usagers	73 236	204 799	57 813	-659	219 563
<b>TOTAL</b>	<b>84 777</b>	<b>204 799</b>	<b>69 354</b>	<b>-659</b>	<b>219 563</b>

Au cours de l'exercice a été notamment constituée une provision de 168K€ pour couvrir le risque de prescription et/ou de recouvrement de facturations en prix de journée sur un des Foyers de l'APA.J.H.

### 11) Charges constatées par avance

Les charges constatées par avance s'élèvent à 291 901 €. Elles sont principalement constituées de charges récurrentes d'exploitation qui seront reportées sur le résultat de l'année prochaine.



## 12) Fonds propres

	Solde 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Solde 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	2 483 927	0	0	0	2 483 927
Fonds propres avec droit de reprise	2 446 720	0	0	0	2 446 720
Ecart d'évaluation	0	0	0	0	0
Réserves	22 545 864	2 789 438	847 156	0	24 488 146
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>10 888 101</i>	<i>2 129 136</i>	<i>758 984</i>	<i>0</i>	<i>12 258 253</i>
Report à nouveau	1 371 123	638 915	1 777 233	0	232 806
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 385 606</i>	<i>526 640</i>	<i>1 539 290</i>	<i>0</i>	<i>3 372 957</i>
Résultat / (-) Déficit	803 964	-803 964	1 004 377	0	-1 004 377
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	<i>344 108</i>	<i>-344 108</i>	<i>757 644</i>	<i>0</i>	<i>-757 644</i>
Subventions investissements	1 693 547	0	217 290	0	1 476 257
Provisions réglementées	2 848 806	30 213	23 317	0	2 855 702
<b>TOTAL</b>	<b>34 193 951</b>	<b>2 654 602</b>	<b>3 869 373</b>	<b>0</b>	<b>32 979 182</b>

## 13) Résultat effectif

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultat des années antérieures.

Ce résultat effectif correspond au résultat qui n'a pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part de l'autorité de tarification.

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBALE DE L'ENTITE	31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	-1 004 584	803 964
Reprise du résultat antérieur	-130 933	0
<b>EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL</b>	<b>-873 651</b>	<b>803 964</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	-246 733	459 856
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-626 919	344 108



## 14) Détermination des résultats administratifs :

ANNEE 2023	Types de financement	Résultat comptable 2023	Provision CP	Reprise de réserves selon les indications du financeur	Charge ou recette à refuser	Résultat administratif à affecter
MAS Domont	ARS	-78 022	55 198		0	-22 824
MAS Sarcelles	ARS	-23 398	80 335		0	56 937
MAS Saint Leu	ARS	-81 745	42 676		0	-39 070
FAM Menucourt soins	ARS	-147 466	37 230		0	-110 235
FAM hébergement	CD	10 011	29 089		-508 709	-469 609
<b>Pôle Autonomies</b>		<b>-320 620</b>	<b>244 529</b>	<b>0</b>	<b>-508 709</b>	<b>-584 801</b>
IME Ermont (Le clos fleuri)	ARS	-420 993	52 918		0	-368 075
IME Argenteuil (Les coteaux)	ARS	-314 652	28 044		0	-286 608
SESSAD (3 antennes)	ARS	204 819	17 219		0	222 038
CMPP	ARS	328 440	-8 365		0	320 075
<b>Pôle Enfance</b>		<b>-202 386</b>	<b>89 817</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-112 569</b>
Foyer Argenteuil (La Cerisaie)	CD	214 974	78 144			293 119
SAVS (3 antennes)	CD	-100 190	-19 675			-119 865
CITL	CD	13 580	4 671			18 250
Service MJPM	Cohésion sociale	-57 432	45 418	130 933		118 919
<b>Pôle Vie sociale</b>		<b>70 932</b>	<b>108 559</b>	<b>130 933</b>	<b>0</b>	<b>310 423</b>
Siège		-141 061	61 213			-79 848
<b>Total Siège</b>		<b>-141 061</b>	<b>61 213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-79 848</b>
ESAT Argenteuil Social (Val d'Argent)	ARS	-79 468	73 233		0	-6 236
ESAT Cergy Social	ARS	-18 594	35 495		0	16 901
ESAT Saint Brice Social (Romanet)	ARS	-85 475	-5 646		0	-91 120
ESAT Gonesse Social (Mondoloni)	ARS	106 694	3 876		0	110 569
ESAT Goussainville Social (JC Gauthé)	ARS	-87 665	2 965		0	-84 700
<b>Pôle Vie professionnelle</b>		<b>-164 508</b>	<b>109 923</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-54 585</b>
<b>Total Gestion contrôlée</b>		<b>-757 644</b>	<b>614 040</b>	<b>130 933</b>	<b>-508 709</b>	<b>-521 380</b>
ESAT Argenteuil Com (Val d'Argent)	Gestion propre	-35 372			0	-35 372
ESAT Cergy Com	Gestion propre	254 859			0	254 859
ESAT Gonesse Com (Mondoloni)	Gestion propre	-38 050			0	-38 050
ESAT Goussainville Com (JC Gauthé)	Gestion propre	66 707			0	66 707
ESAT Saint Brice Com (Romanet)	Gestion propre	-263 610			0	-263 610
Entreprise Adaptée Com	Gestion propre	-206 078			0	-206 078
<b>Pôle Vie professionnelle</b>		<b>-221 544</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>-221 544</b>
Association	Gestion propre	-25 146	0		0	-25 146
consolidation	Gestion propre	-43				-43
<b>Total Association</b>		<b>-25 189</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>-25 189</b>
<b>Total Gestion propre</b>		<b>-246 733</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-246 733</b>
<b>Total APAJH 95</b>		<b>1 004 377</b>	<b>614 040</b>	<b>130 933</b>	<b>-508 709</b>	<b>-768 113</b>

L'affectation des résultats proposée par l'APAJH 95 sera soumise au contrôle des tiers financeurs.



### 15) Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

PROVISIONS	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2023
<b>Provisions réglementées</b>	2 848 806	30 214	23 317		2 855 703
<b>TOTAL</b>	<b>2 848 806</b>	<b>30 214</b>	<b>23 317</b>	<b>0</b>	<b>2 855 703</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour litiges	394 000	85 000	204 000		275 000
Provisions pour impôts	6 270	32 208	3 590		34 888
Provisions pour gros ent /révision	60 000				60 000
Autres provisions pour charges	33 813				33 813
<b>TOTAL</b>	<b>494 083</b>	<b>117 208</b>	<b>207 590</b>	<b>0</b>	<b>403 701</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>3 342 889</b>	<b>147 422</b>	<b>230 907</b>	<b>0</b>	<b>3 259 404</b>

### 16) Fonds dédiés

FONDS DEDIES	Solde 31/12/2022	Dotation	Utilisation	Rclassement	Solde 31/12/2023
<b>Fonds dédiés à l'exploitation</b>	<b>2 156 422</b>	<b>404 855</b>	<b>351 429</b>	<b>-484</b>	<b>2 209 364</b>
FD à la formation	639 243	273 242	226 189	56 335	742 631
FD CNR financeur	542 495	19 873	46 615	-56 819	458 934
FD CNR gratifications	34 729	29 792	15 494		49 027
FD COVID CD	58 651	76 548	15 185		120 014
FD transport des externes	749 288		19 395		729 893
FD contrats aidés	75 300	5 400	17 621		63 079
FD COVID	36 400		7 501		28 899
FD CNR HORS ARS/CD	7 630				7 630
FD Coop IME20	12 686		3 429		9 257
<b>Fonds dédiés liés à l'investissement</b>	<b>5 235 258</b>	<b>1 129 156</b>	<b>364 565</b>	<b>484</b>	<b>6 000 333</b>
<b>Fonds dédiés sur contribution financières</b>	<b>10 473</b>	<b>1 000</b>	<b>1 544</b>	<b>0</b>	<b>9 929</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 402 153</b>	<b>1 535 011</b>	<b>717 538</b>	<b>0</b>	<b>8 219 626</b>



Les fonds dédiés liés à l'investissement supérieurs à deux ans sont liés à des projets immobiliers importants, en cours de réalisation ou à venir pour la plupart

FONDS DEDIES	Solde 31/12/2023	< 2 ANS	> 2 ANS
<b>Fonds dédiés à l'exploitation</b>	<b>2 209 364</b>	<b>834 359</b>	<b>1 375 005</b>
FD à la subvention Coop IME	9 257		9 257
FD à la formation	742 631	277 062	465 569
FD CNR financeur	458 934	373 642	85 292
FD CNR gratifications	49 027	37 908	11 119
FD COVID CD	120 014	84 032	35 982
FD transport des externes	729 893	4 489	725 404
FD contrats aidés	63 079	28 327	34 752
FD COVID	28 899	28 899	0
FD CNR HORS ARS/CD	7 630		7 630
<b>Fonds dédiés liés à l'investissement</b>	<b>6 000 333</b>	<b>1 306 884</b>	<b>4 693 449</b>
<b>Fonds dédiés sur contributions financières</b>	<b>9 929</b>	<b>381</b>	<b>9 929</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 219 626</b>	<b>2 141 243</b>	<b>6 078 383</b>

### 17) Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montants bruts	ECHEANCES		
		A -1 an	> 1an <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des banques	6 946 823	838 983	2 529 982	3 577 858
Dépôt et cautionnement	5 492		5 492	
Dettes fournisseurs	1 876 364	1 876 364		
Dettes fiscales et sociales	7 105 792	7 105 792		
Dettes sur immobilisation	2 731	2 731		
Autres dettes	100 915	100 915		
Produits constatés par avance	273 600	273 600		
<b>TOTAL</b>	<b>16 311 717</b>	<b>10 198 385</b>	<b>2 535 474</b>	<b>3 577 858</b>

Le déblocage du nouvel emprunt pour l'ESAT du Val d'Argent étant à ce jour partiel (1.2M€ sur les 4.5M€ du contrat), la dette a été classée à plus de 5 ans.



### 18) Produits constatés par avance

Les produits constatés par avance s'élevaient à 273 600 €. Elles sont principalement constituées de produits récurrents qui seront reportés sur le résultat de l'année prochaine notamment au titre de l'Amendement Creton pour lequel les échanges sont en cours avec les financeurs.

### 19) Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs non parvenus	428 799
Dettes sociales	3 383 740
Dettes fiscales	764 809
Autres Dettes	0
Emprunts intérêts courus	77 538
<b>TOTAL</b>	<b>4 654 886</b>

### 20) Produit à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients- Usager	366 729
Créances sociales & fiscales	133 928
Subventions à recevoir	318 410
Autres produits à recevoir	36 642
Intérêts courus sur placements	333 813
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 521</b>



## 21) Résultat financier et exceptionnel

CHARGES FINANCIERES	TOTAL	PRODUITS FINANCIERS	TOTAL
Intérêts et charges assimilées	170 515	Intérêts et produits assimilés	811 511
Provision IS / Produits des VMP	474 117	Autres produits financiers	15 041
<b>Total</b>	<b>644 632</b>	<b>Total</b>	<b>826 552</b>
<b>Résultat financier ( produit)</b>	<b>181 920</b>		

CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL	PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL
Sur opérations de gestion	24 465	Sur opérations de gestion	541 356
Sur opérations en capital	44 892	Sur opérations en capital	167 105
Autres charges exceptionnelles	115 214	Autres produits exceptionnels	23 318
<b>Total</b>	<b>184 571</b>	<b>Total</b>	<b>731 779</b>
<b>Résultat exceptionnel ( produit)</b>	<b>547 208</b>		

## 22) Tableau de ventilation des produits d'exploitation

Ventilation des produits d'exploitation	2 023	2 022	Var
Cotisations	3 968	5 273	-1 305
Dons	19 042	17 052	1 990
Ventes de biens et services	5 149 721	5 323 048	-173 327
Production immobilisée	9 110	8 994	116
Dotations globales de financement	48 477 044	46 980 104	1 496 941
Prix de journées	1 201 488	1 004 530	196 958
Complément de rémunération des travailleurs handicapés	6 639 398	6 243 359	396 039
Autres produits de la tarification	0	191	-191
Subventions	342 416	234 034	108 382
Utilisations de fonds dédiés ( reprises)	717 538	674 598	42 940
Reprises de provisions	261 813	421 851	-160 038
Transferts de charges	193 501	311 248	-117 747
Autres produits	936 887	656 555	280 332
<b>Total</b>	<b>63 951 926</b>	<b>61 880 836</b>	<b>2 071 090</b>



## V. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### 1) Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0€. En effet les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général, l'indication par ailleurs de la rémunération du Directeur général salarié conduirait à donner une information individuelle.

### 2) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires pour l'exercice 2023 ont été comptabilisés en charge pour 55.000 euros HT.

### 3) Effectifs

Catégories	Nombre	ETP
CDI	746	703,64
Education nationale	6	0,13
CDD	54	56,3
Contrats aidés	18	15
<b>TOTAL</b>	<b>824</b>	<b>775,07</b>

### 4) Engagements hors bilan

Les cautions et garanties données ou reçues sont les suivantes :

#### Banque Populaire Rive de Paris

- Engagements par signatures données par la banque pour une valeur de 1 601 140 €.
- Engagements par signature, caution personnelle et solidaire de la BP : garant ville de Cergy pour une valeur de 2 500 000 €.

#### Crédit coopératif

- Nantissement de comptes financiers pour un montant de 196 000 € sur le prêt n°118599C du CMPP dont le capital restant dû est de 247K€ au 31.12.2023 et 154 010€ sur le prêt 118596C du SESSAD.
- Cautionnement à hauteur de 30 % sur le capital restant dû au 31/12/2022 des prêt n° 118601C du CMPP et n°118595C du SESSAD pour un montant 274.312 € auprès du CEGEC.